

Les informations complètes sur le produit sont fournies dans les documents précontractuels et contractuels.

De quel type d'assurance s'agit-il?

Cette police d'assurance couvre la perte financière que vous pourriez encourir en raison de l'annulation d'un voyage couvert, de votre responsabilité civile villégiature ou encore du retard de votre voyage.



Qu'est-ce qui est assuré?

- ✓ Annulation de séjour: Vous êtes couvert pour les motifs d'annulation suivants: 1/ maladie grave, accident grave ou décès; 2/ de complications dues à l'état de grossesse avant le 6ème mois; 3/ une contre-indication de vaccination; 4/ un licenciement économique; 5/ une convocation devant un tribunal; 6/ une convocation à un examen de rattrapage; 7/ une destruction des locaux professionnels et/ou privés; 8/ vol dans les locaux professionnels ou privés; 9/ l'octroi d'un emploi par le FOREM ou d'un stage par le FOREM; 10/ la mutation ou modification des dates des congés payés du fait de l'employeur; 11/ un refus de visa par les autorités du pays; 12/ un vol de la carte d'identité, du passeport; 13/ un attentat.
- ✓ Responsabilité Civile villégiature: Vous êtes couvert pour les conséquences pécuniaires que vous pouvez encourir en tant que locataire d'un hébergement de vacances en raison de tous dommages corporels ou matériels, causés à autrui par un accident, un incendie ou une explosion prenant naissance dans les bâtiments occupés temporairement au titre de la location.
- ✓ Retard du Voyage: Vous êtes couvert pour une compensation lorsque votre départ international final de ou vers votre domicile par avion, bateau, autocar ou en train est retardé de plus de 12h, suite à des mauvaises conditions météorologiques, une grève, une action syndicale ou une panne mécanique du train international ou du bateau, ou de l'immobilisation au sol de l'avion due à une panne mécanique ou à un défaut de construction

L'intervention de l'Assureur est limitée aux montants indiqués dans le Tableau des Garanties.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- * Concernant la couverture Annulation de séjour: la prime d'assurance.
- * Concernant la couverture Responsabilité Civile villégiature: les dommages causés ou provoqués intentionnellement en tant que personne physique ou en tant que dirigeant de droit ou de fait de l'entreprise si vous êtes une personne morale; les dommages résultant de toute activité professionnelle.
- * Concernant la couverture Retard du voyage: les connections ratées, tous les faits causés en ne vous enregistrant pas au départ.



Y a-t-il des exclusions à la couverture?

Exclusions générales

- ! **Une guerre civile ou étrangère, des émeutes, des mouvements populaires, des actes de terrorisme ;**
- ! **Votre participation volontaire a des émeutes ou grèves, rixes ou voies de fait ;**
- ! **La désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité ;**
- ! **L'usage de médicaments, de drogues, de stupéfiants et produits assimilés non ordonnés médicalement, et l'usage abusif d'alcool ;**
- ! **Tout acte intentionnel de votre part pouvant entraîner la garantie du contrat ;**
- ! **Les dommages que vous avez causés ou provoqués intentionnellement en tant que personne physique ou en tant que dirigeant de droit ou de fait de l'entreprise si vous êtes une personne morale.**



Où suis-je couvert?

- ✓ Cette police d'assurance couvre l'assuré dans les pays mentionnés dans la police d'assurance.



Quelles sont mes obligations?

- Payer la cotisation
- Transmettre les documents nécessaires en cas de demande d'indemnisation.



Quand et comment effectuer les paiements?

La cotisation est communiquée à l'Assuré avant la souscription et comprend les taxes et frais applicables. Elle est payée à l'Assureur au moment de la souscription de la police par les moyens de paiement acceptés.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

Pour la couverture annulation, vous êtes couvert à partir de la date de début de la police jusqu'au moment où le Voyage commence. Pour les autres couvertures, vous êtes couverts pour la durée de voyage indiquée sur la facture délivrée par le propriétaire, avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat?

L'Assuré a le droit de se rétracter si la police a été achetée plus de 30 jours avant la Date de Départ et si la période de couverture est supérieure à un mois, avec effet immédiat dès la notification de la rétractation. Dans ce cas, Vous pouvez Vous rétracter dans un délai de 14 jours à compter de la date de début de la police.